Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202612DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois février deux mille vingt-six

**Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

**Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL** : 28 janvier 2026.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame JOUALLAND Estelle), Monsieur BROSSAULT Serge (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine, Madame LEVIEUX Élise (procuration à Monsieur CADIEU Jean-Paul).

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

**SECRÉTAIRE** : Madame BODIN Lucie.

**Nombre de Conseillers** :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **21**
. absent(s) et non représenté(s) : **4**

## OBJET : JARDIN DES ARTS 2026
## *Exposition avec l'artiste Sébastien DUFEU – Convention tripartite*

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202612DE-DE

*Délibération N°2026/12 du Conseil Municipal du 3 février 2026*
*Publiée le 5 février 2026*

# JARDIN DES ARTS 2026
## *Exposition avec l'artiste Sébastien DUFEU – Convention tripartite*

La commune poursuit son partenariat avec l'association Les Entrepreneurs Mécènes, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts (*du 1er mai au 15 septembre*). Pour cette édition 2026, la mairie et l'association co-accueillent l'artiste Sébastien DUFEU, qui réalisera et installera 3 œuvres, au sein du parc Ar Milin' et sur l'espace public.

À l'occasion de cette exposition, une convention est établie entre l'association des Entrepreneurs Mécènes (*organisatrice de l'exposition*), la mairie et l'artiste Sébastien DUFEU.

Cette convention *(annexée)* stipule les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre de la création et de l'exposition. Sont notamment abordés les points suivants :

- Modalités d'accueil de l'artiste,
- Modalités de réalisation et d'installation,
- Assurance,
- Promotion de l'exposition,
- Budget.
- Conditions de résiliation.

Cette convention comporte deux annexes :

- Une fiche technique, détaillant l'installation et l'aide sollicitée ;
- Une convention relative aux droits d'auteur, par laquelle l'artiste cède temporairement ses droits aux deux autres parties.

Suite à la présentation du sujet en commission 1 du *28 janvier 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

**1°) DE VALIDER** le partenariat avec l'association Les Entrepreneurs Mécènes et Sébastien DUFEU, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts 2026 ;

**2°) D'ACCEPTER** les termes de la convention et des annexes afférentes ;

**3°) D'EXÉCUTER** les dépenses afférentes sur le budget principal, antenne « Cité des Sculpteurs » ;

…/…

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202612DE-DE

**4°) D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**POUR COPIE CONFORME.**

**LE MAIRE,**

**Teddy RÉGNIER**

**La Secrétaire de séance,**
**Lucie BODIN**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Nombre d'élus présents ou représentés : 21** | **Pour : 21** | **Contre : 0** | **Abstentions : 0** | **Ne participe(nt) pas au vote : 0** |